Collège de la Coutancière

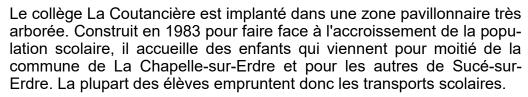
LA CHAPELLE SUR ERDRE

SOMMAIRE:

- Présentation
- Organisation des enseignements
- Socle commun de compétences
- Devoirs faits
- Projet d'établissement
- Parcours éducatifs
- Personnels
- Communication avec le collège
- Conseil de la vie collégienne
- Centre de documentation et d'information
- CESC et FSE
- Association sportive
- Restauration scolaire
- ULIS
- Les parents au collège
- Les partenaires éducatifs
- Liens utiles
- Situation du collège

e

Présentation



L'entrée principale ouvre sur une allée cavalière utilisée surtout par les riverains. C'est donc un site calme, sécurisé, propice aux apprentissages et à une vie collective sereine.

A la rentrée 2022, nous accueillerons 567 élèves pour une structure de 21 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} et une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Le collège ouvre ses portes dès 7h45, la journée de cours débute à 8h05, selon l'emploi du temps des élèves jusqu'à 16h35 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et 12h05 le mercredi. Les élèves sont accueillis par le Service Vie Scolaire jusqu' à la prise en charge par les enseignants pour l'entrée en classe.

Collège de la Coutancière

6 allée de la Coutancière

44 240 La Chapelle sur Erdre

Tel : 02 40 29 76 16

Fax: 02 40 72 91 84

Mél: ce.0442011x@ac-nantes.fr

http://coutancière.loire-atlantique.e-lyco.fr







Organisation des enseignements

L'enseignement au collège se répartit en deux cycles :

- en classe de 6^{ème} (cycle de consolidation) :

C'est la dernière année du cycle 3 (cycle de consolidation) qui regroupe CM1, CM2 et 6^{ème}. Elle permet d'initier les élèves aux disciplines et méthodes du collège.

Horaire hebdomadaire: 26h.

- le cycle 4 (cycle des approfondissements) :

Il comprend les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Horaire hebdomadaire : 26/27h en 5^{ème}, 26/28h en 4^{ème} et 3^{ème}.

Le collège propose l'apprentissage de 3 langues vivantes :

En 6^{ème}, un élève peut choisir d'étudier l'anglais LV1, ou bien d'intégrer la bilangue anglais/allemand qu'il poursuivra jusqu'à la fin de sa scolarité.

A partir de la 5^{ème}, les élèves qui ont choisi l'anglais LV1 apprendront l'espagnol en LV2.

Les élèves peuvent choisir l'enseignement du latin à partir de la classe de 5^{ème}, ainsi que celui des mathématiques en anglais. Dès la 6ème, les élèves peuvent aussi rejoindre la chorale du collège.

Dans le cadre des heures d'enseignement du tronc commun, de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires sont dispensés.

Le Diplôme National du Brevet récompense les études au collège.

Socle commun de compétences

Toutes les informa-

tions sur les pro-

grammes, les horaires

et les compétences du

socle commun sont

sur Eduscol: https://

<u>edus-</u>

col.education.fr/619/I-

organisation-des-

enseignements-au-

college

Le collège de la Coutancière est un collège sans notes. La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est évaluée pour chacun des cinq domaines de formation selon des échelles descriptives d'acquisition des compétences :

- 1. Les langages pour penser et communiquer
- 2. Les méthodes et les outils pour apprendre
- 3. La formation de la personne et du citoyen
- 4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- 5. Les représentations du monde et de l'activité humaine

https://eduscol.education.fr/139/le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture

Devoirs faits



Le dispositif permet de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux "Devoirs faits". Il s'agit d'un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée.

https://www.education.gouv.fr/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs-7337

Parcours éducatifs

La notion de parcours éducatif intègre l'idée d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même. Son accompagnement par toute l'équipe pédagogique doit lui permettre à la fois de structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours. Cette appropriation pourra ainsi contribuer à donner au parcours sa dimension individuelle.

Au collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue un cadre de référence primordial pour la mise en œuvre des parcours.

Le parcours Avenir

Le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Des objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours sont fixés. Il comprend l'ouverture européenne et internationale.

Le parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Le parcours citoyen de l'élève

Le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Il comprend d'éducation au développement durable.

https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee

Projet d'établissement



Le projet d'établissement s'articule autour de trois axes principaux :

- 1. La réussite des élèves,
- 2. L'éducation à la citoyenneté,
- 3. Le développement professionnel.

Le projet d'établissement 2022-2025 est en cours de finalisation.

Il sera prochainement disponible en ligne sur le site du collège.

http://coutanciere.loire-atlantique.e-lyco.fr

Quart d'heure lecture

Quatre fois par semaine, en début d'après-midi, la reprise des cours commence par le quart d'heure lecture. De 13H26 à 13H41, tous les élèves de toutes les classes s'engagent dans différentes activités de lecture d'ouvrages de leur choix.



Personnels

Les adultes encadrants sont au nombre de 60 personnes environ.

Les enseignants ont pour mission de transmettre les connaissances dans le cadre des programmes nationaux, de vérifier les acquisitions de ces connaissances au regard notamment du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les élèves, de faciliter la cohésion de la classe et de faire le lien avec les familles.

Le Professeur Principal, relais de l'équipe pédagogique est l'interlocuteur privilégié pour les élèves et leurs parents.

Les élèves ont un espace dédié à la lecture et à la recherche documentaire à travers notamment l'utilisation de l'outil multimédia, le Centre de Documentation et d'Information, qui est géré par la professeure documentaliste. C'est un espace de travail prisé des élèves pour sa sérénité.

La professeure documentaliste participe étroitement aux projets interdisciplinaires.

Le service Vie scolaire est composé des assistants d'éducation qui travaillent sous la houlette du Conseiller Principal d'Éducation. Ils doivent accueillir les élèves dans l'établissement, veiller à leur sécurité, être à leur écoute, contrôler l'assiduité en relation étroite avec les parents, participer au suivi individualisé de l'élève.

Le Conseiller Principal d'Éducation est, avec le Professeur Principal, un interlocuteur de référence pour les parents.

La Psychologue de l'Éducation Nationale, conseillère en orientation reçoit, sur rendez-vous, tous les élèves et leurs familles qui souhaitent faire le point sur les difficultés rencontrées au collège et/ou qui sont dans l'attente d'informations concernant la poursuite d'études après le collège.

Le service médico-social est représenté par l'infirmière scolaire qui organise les soins, accueille les élèves pour une écoute en toute confidentialité, par le médecin scolaire qui intervient ponctuellement en collaboration avec l'infirmière, notamment pour les problèmes de santé particuliers, et enfin par l'assistante sociale qui peut être consultée à la demande des élèves ou de leurs parents pour toutes les difficultés financières ou familiales qui pourraient affecter le bon déroulement de la scolarité de l'enfant.

Les agents techniques territoriaux sont responsables de l'accueil, de la restauration, de la propreté et de la maintenance des locaux. Leur contribution au fonctionnement de l'établissement est essentielle ainsi que dans le cadre des missions d'éducation et d'apprentissage des règles de vie en collectivité qui leur sont aussi dévolus.

Le Principal et le Principal adjoint sont garants de l'animation pédagogique de l'établissement, en gèrent les ressources humaines et matérielles ainsi que les relations avec les partenaires extérieurs.

Ils sont assistés dans leurs tâches par l'adjointe gestionnaire, l'assistante de gestion et la secrétaire de direction.

L'adjointe gestionnaire seconde le chef d'établissement dans la gestion matérielle, financière et administrative et participe au pilotage de l'établissement dans ses domaines de compétences spécifiques. Sous l'autorité du chef d'établissement, elle prend en charge les relations quotidiennes avec les personnels ATT (adjoints techniques territoriaux) et notamment l'organisation matérielle de leur travail. Elle est la correspondante de la collectivité territoriale de rattachement de l'établissement.

Communication avec le collège

L'accès à Pronote permet aux élèves et aux parents de consulter le cahier de texte numérique et de disposer des ressources pédagogiques numériques mises en ligne par les professeurs. Pronote permet aussi de suivre la scolarité des élèves : évaluations, absences, emploi du temps. Les élèves et les parents disposent de comptes distincts. Les codes d'accès sont communiqués en début d'année scolaire.

La communication du collège vers les parents se fait prioritairement par le biais de la messagerie personnelle qui a été renseignée en début d'année scolaire. Toutes les informations sur le collège ainsi que les documents de fonctionnement sont envoyés sur les messageries personnelles des parents.

Les parents peuvent contacter les personnels du collège par le biais de leur messagerie académique.



Conseil de la vie collégienne

Installé depuis 2015, le Conseil de la Vie Collégienne (CVC) est une instance regroupant des élèves de tous les niveaux élus par leurs pairs et encadrés par des personnels du corps enseignant, éducatifs et des agents. Il est présidé par le chef d'établissement.

L'esprit de cette instance est de rendre les collégiens acteurs de la vie de l'établissement en étant force de proposition, ce qui rentre pleinement dans le domaine de la formation de la personne et du citoyen (3^{ème} domaine du socle commun).

Chaque année, le CVC dispose d'un budget propre et qu'il gère pour permettre la réalisation matérielle des projets engagés.

Les principaux objectifs du CVC sont :

- l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des élèves,
- une meilleure implication des élèves dans la vie du collège,
- une meilleure prise en compte des problématiques des élèves par l'ensemble de la communauté scolaire,
- une responsabilisation des élèves,
- une meilleure autonomie,
- une valorisation des projets et des réussites des élèves.

Quelques réalisations depuis 2015 :

- le foyer élèves créé, équipé, décoré par eux et géré par le CVC,
- l'enrichissement de l'équipement de la cour (tables de ping-pong, tables et bancs sur la pelouse...),
- la création d'un potager bio.

Centre de documentation et d'information

Le CDI est un centre de ressource multimédias ouvert à tous, élèves, enseignants et personnels sous la responsabilité de la professeure documentaliste. Celle-ci y accueille les élèves, les accompagne dans leurs recherches documentaires, participe à l'animation culturelle et aux activités pédagogiques en concertation avec les enseignants.

Le CDI a plusieurs fonctions. C'est un espace de travail et d'apprentissage, individuel ou collectif. Au fil de leurs années au collège les élèves y reçoivent formations et conseils pour leurs recherches et apprennent ainsi à devenir plus autonomes et responsables.

C'est un lieu privilégié pour nourrir curiosité et imaginaire à travers la lecture. Plus de 1300 ouvrages documentaires, 3000 romans (y compris en anglais ou espagnol), nouvelles, contes, bandes dessinées et de nombreux magazines sont à leur disposition, pour profiter du coin lecture ou emprunter. Les suggestions sont toujours bienvenues, au sein du club lecture en particulier! C'est également un espace ouvert sur l'extérieur, qui reçoit des écrivains, propose la presse quotidienne, de la documentation sur l'orientation scolaire et professionnelle, où l'on participe à la Semaine nationale de la Presse, au salon du livre à Montreuil, au festival de la BD d'Angoulême...

CESC et FSE

Le Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté organise, dans le cadre de son projet annuel d'activités, la prévention des conduites à risques, l'éducation à l'hygiène de vie et à la sécurité routière, la formation aux premiers secours et met en place des actions liées à l'apprentissage de la sécurité. Sa composition est représentative de la communauté éducative du collège à laquelle sont associés des élèves et leurs parents ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

Association loi 1901, le FSE fédère les activités périscolaires proposées aux élèves sous forme de clubs (selon les années : astronomie, club d'échecs, club de théâtre, jeux de sociétés, origami...). Il participe au financement de certaines activités pédagogiques et éducatives pour ses adhérents : théâtre, cinéma, sorties scolaires, séjours linguistiques, activités physiques de pleine nature... Sa cotisation, d'une somme modique, est individuelle et facultative.

L e d

Association sportive

L'Association Sportive (AS) du collège est très active puisqu'en moyenne plus d'un quart des élèves sont licenciés et participent aux différentes manifestations organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et par le collège.



L'Association Sportive vise trois objectifs principaux :

- l'accomplissement du sportif,
- l'accomplissement de la personne,
- l'accomplissement du citoyen.

Elle propose aux élèves sur l'année plusieurs activités, comme par exemple : le badminton, les activités nautiques (voile, kayak), le handball, l'acrogym, r'athlétisme...

L'Association Sportive organise avec la collaboration des élèves plusieurs manifestations.

Par exemple, et suivant les années :

- Le cross du collège avec la participation des parents et de toute la communauté scolaire.
- Les tournois interclasses dans différents sports collectifs,
- une sortie de fin d'année pour ses licenciés.

Elle participe aux compétitions. Chaque année les élèves du collège se distinguent avec de bons résultats dans les championnats et des titres de champion départemental et académique en cross, badminton, voile, handball et athlétisme. Si ses résultats sont significatifs, la réussite de l'Association Sportive réside surtout dans le nombre, l'investissement, l'assiduité et l'ambiance entre les participants : c'est la preuve de son intérêt dans la scolarité au collège.



Restauration scolaire

500 repas par jour sont servis au collège...

L'équipe de restauration se compose d'un Chef de cuisine et de sa seconde de cuisine ainsi que d'une aide de cuisine. Plus de 500 repas sont élaborés chaque jour et servis entre 11h40 et 13h30. Une commission élabore les menus suivant les exigences du GEMRCN relatives aux recommandations nutritionnelles pour le milieu scolaire et la Loi Egalim qui introduit des menus végétariens. Des audits et contrôles sont fréquemment réalisés par Inovalys. Les élèves peuvent déjeuner au forfait 4 jours par semaine en tant que demi-pensionnaires ou occasionnellement, en créditant leur carte d'accès au self, suivants les tarifs votés par le Conseil d'administration.

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



Depuis septembre 2005, l'établissement accueille des collégiens en situation de handicap qui, en raison de leurs difficultés d'apprentissage, sont scolarisés au sein du collège dans un dispositif dénommé Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ils sont encadrés par un professeur des écoles spécialisé secondé par un Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH).

L'enseignement prodigué prend en compte leurs difficultés. Il est complété par des prises en charge spécifiques extérieures.

L'objectif de l'ULIS est de permettre à ces élèves de construire un projet personnel d'orientation qui allie son évolution personnelle, ses compétences et ses aspirations.

L'implantation dans le collège favorise l'intégration sociale et scolaire : participation aux actions mises en place dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté au même titre que les autres élèves. Ils sont rattachés à une classe dont ils suivent certains cours en fonction de leurs capacités et compétences dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation.

Cette classe permet aux autres élèves et aux enseignants de mettre en valeur la diversité et les différences dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les parents au collège

Les parents d'élèves ont un rôle complémentaire à celui du collège dans la scolarité de leurs enfants à travers le suivi qu'ils exercent auprès d'eux et le lien qu'ils ont avec l'établissement. Ils peuvent participer à la vie du collège grâce à différentes instances où ils sont représentés :

- les conseils de classes : 2 parents y participent.
- le Conseil d'Administration : 6 représentants élus y siègent.
- la Commission permanente : 3 représentants parmi les élus au C.A. y siègent.
- le Conseil de discipline : 3 représentants parmi les élus au C.A. y siègent.
- la Commission Hygiène et Sécurité : 2 représentants parmi les élus au C.A. y siègent.
- le C.E.S.C. : les parents y sont représentés et peuvent aussi y être intervenants.

A partir de la rentrée 2022, les parents qui souhaitent s'investir dans des actions d'éducation au développement durable peuvent devenir des éco-parents (voir rubrique EDD du site du collège). Les parents sont également représentés dans les conseils du F.S.E. et de l'A.S.

Renseignements auprès de l'association des parents d'élèves du collège la Coutancière (voir la rubrique sur le site du collège).

Les partenaires éducatifs

Le collège de la Coutancière cherche à promouvoir les actions éducatives en faveur de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation au développement durable, de l'éducation à la citoyenneté, de l'ouverture européenne et internationale, de la découverte des métiers et des formations et de l'éducation à la santé, ce qui le conduit naturellement à construire des partenariats avec des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels, avec d'autres établissements scolaires français ou éventuellement étrangers, avec des associations ou avec des entreprises.

Le Conseil départemental propose de nombreuses actions éducatives pour les collégiens dont certaines reposent sur des partenariats.

Mon parcours collège en Loire Atlantique :

https://www.loire-atlantique.fr/44/education-et-colleges/mon-parcours-college-les-actions-dudepartement-pour-les-collegien-nes/c_1360806



Transports scolaires ERDRE et GESVRES

https://www.cceg.fr/vos-services/faciliter-et-simplifier-vos-deplacements/transport-scolaire-267.html



Transports scolaires TAN https://www.tan.fr/fr/dessertes-scolaires

Centre d'information et d'orientation http://cio44.ac-nantes.fr/spip/



Rectorat

https://www.ac-nantes.fr/

Mairie de la Chapelle sur Erdre https://www.lachapellesurerdre.fr/

Mairie de Sucé sur Erdre http://www.suce-sur-erdre.fr/

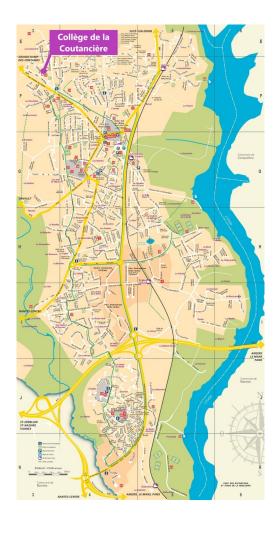




ac-nantes.fr







Situation du collège

Le collège La Coutancière a un secteur de recrutement des élèves établi sur les zones suivantes :

Sur La Chapelle-sur-Erdre:

- La Coutancière,
- La Source,
- Beausoleil.
- Le Port au Cerises,
- Mouline,
- La Brosse.

Tout Sucé-sur-Erdre.

Pour connaître exactement le collège de secteur qui dépend de l'adresse de l'élève :

https://loire-atlantique.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=80cec632eeff426a9d5cc22c64dc9983